

## COMPTE-RENDU REUNION DU BUREAU

Le 18 janvier 2021 à 14 heures – Salle des Fêtes - Le Bleynard

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christian BRUGERON

**Présents (7/11)** : BALME Jean-Louis, BRUGERON Christian, BEAURY Pascal, DE LA RUE DU CAN Pierre, MAURIN Olivier, DE LESCURE Jean et FERRIER André.

**Excusés (4/11)** : ANDRE Jean-Bernard, TAURISSON Olivier, MEYNIEL Sylvain et BOULAT Olivier.

Le quorum (6/11) étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze janvier, à quatorze heures, les membres du Bureau de la communauté de communes Mont-Lozère se sont réunis à la salle des Fêtes du Bleynard, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Jean de LESCURE, Président.

M. Jean de LESCURE rappelle l'ordre du jour de la réunion. Au cours de la réunion, il sera fait état des projets prêts à démarrer et à venir de la communauté de communes, ainsi que du financement envisagé pour ces projets. L'objectif est de discuter de ces différents projets et de la priorité à donner à chacun, en vue de l'établissement du budget 2021. Il rappelle ainsi que la réalisation de tout projet ne sera engagée qu'à condition que le conseil communautaire valide l'inscription des crédits nécessaires au budget.

### 1) Projets ayant fait l'objet d'un financement :

#### ❖ Aire de camping-cars à Prévenchères

Plan de financement :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Travaux	67 861 €	Etat - DETR	25 682,40 €
Honoraires MOE	5 428,88 €	Autofinancement	54 393,58 €
Imprévus	6 786,10 €		
<b>TOTAL</b>	<b>80 075,98 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>80 075,98 €</b>

M. Jean de LESCURE rappelle l'historique du projet. La subvention DETR avait été obtenue en 2016, puis prolongée, car la réalisation avait pris du retard suite à des difficultés de mobilisation du foncier.

Les travaux comprennent des aménagements de surface, la pose d'une borne de vidange et de bornes de recharge électrique, ainsi que la création d'un muret pour différencier l'aire d'accueil du camping municipal. Le stationnement limité à deux nuitées sur cette aire sera gratuit.

L'estimation est élevée par rapport aux crédits inscrits au budget (70 000 €). Il est proposé de lancer la consultation pour le marché et refaire un point suite à l'analyse des offres reçues. Une partie des travaux pourrait éventuellement se faire en régie.

Le marché pour l'aménagement de l'aire d'accueil de camping-cars à Prévenchères préparé par Lozère Ingénierie sera prêt à être lancé le 22 janvier 2021. La convention de mise à disposition des terrains sera proposée à la signature de la commune de Prévenchères au cours de la semaine 3.

M. Olivier MAURIN rappelle que les travaux devront être terminés avant juin. A défaut, ils devront être reportés après la saison estivale.

❖ **Sentier thématique au Mas de l'Ayre (Malons et Elze)**

Plan de financement :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Travaux sur sentier	6 670 €	Département du Gard (demandé)	11 231 €
Mobilier	11 352 €	PNC (demandé)	4 492 €
Graphisme	4 440 €	Autofinancement	6 739 €
Aménagement du parking	4 720 €	Pris en charge par la commune	4 720 €
Honoraires MOE	8 450 €	Pris en charge par l'ONF	8 450 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 632 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>35 632 €</b>

Le projet consiste en la création d'un sentier thématique avec neuf points d'arrêt sur une boucle de 2,8 km. Le départ se situe au niveau du carrefour du col du Mas de l'Ayre, à côté de l'accrobranche.

Les thématiques retenues sont la géologie particulière du site, la diversité des espèces végétales et forestières, l'histoire des lieux, la sylviculture et l'impact du changement climatique sur la biodiversité locale.

L'ONF commence la collecte d'informations pour le contenu des panneaux, en attendant le retour du Département du Gard et du PNC sur les subventions demandées.

Les crédits nécessaires à la réalisation du projet ont été inscrits au budget 2020.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération, sous condition de l'obtention des subventions du Département du Gard et du PNC.

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,**

**Décide**

- de réaliser l'opération, sous condition de l'obtention des subventions du Département du Gard et du PNC.
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération dans les conditions précitées.

**Décidé à l'unanimité.**

❖ **Aménagement de l'étang du Béal à la Bastide-Puylaurent**

Plan de financement total (tranches 1 et 2) :

DEPENSES	Montant TTC	RECETTES	Montant
Honoraires MOE	59 541 €	Etat - DETR - tranche 1	22 102,40 €
Etanchéité	124 860 €	Etat - DETR - tranche 2	178 697,31 €
Système de pompage	78 162,60 €	Région	25 680 €
Bâtiment et alentours	207 322,44 €	Agence de l'eau (à demander)	?
Démolition du seuil actuel	48 000 €	Autofinancement	291 406,33 €
<b>TOTAL</b>	<b>517 886,04 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>517 886,04 €</b>

L'étang du Béal est un étang artificiel de pêche familiale situé à la Bastide-Puylaurent. Très fréquenté il y a quelques années, des difficultés relatives au prélèvement d'eau dans l'Allier pour alimenter l'étang vu le manque d'étanchéité de ce dernier ont empêché l'exploitation de l'étang ces dernières années.

La solution trouvée avec la DDT 48 pour régulariser la situation et remettre en fonctionnement cet étang repose sur l'étanchéification totale de l'étang et la mise en place d'un système de pompage pour l'alimenter en eau.

En parallèle de la mise en conformité administrative, un projet de réaménagement du bâtiment d'accueil du site et du cheminement autour de l'étang a vu le jour. L'aménagement du bâtiment pourrait permettre au gestionnaire de proposer un service de restauration rapide sur place en été.

L'appel d'offre portant sur les tranches fonctionnelles du marché (étanchéification de l'étang, système de pompage et démolition du seuil) pourrait être lancé début 2021, pour permettre de faire fonctionner l'étang au plus vite.

### ❖ Acquisition d'un mini-bus pour les ALSH

Plan de financement :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Acquisition du mini-bus	23 250 €	Etat - DETR	14 708,75 €
Equipements pour mini-bus	1 264,58 €	CCSS	4 902,90 €
		Autofinancement	4 902,93 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 514,58 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>24 514,58 €</b>

Plusieurs devis ont été sollicités pour le mini-bus. Le comparatif est le suivant :

MARQUE	MODELE	DIMENSIONS	CLIM	KIT PNEUS	PORTE D	PORTE G	ATT	AIDE ST ARR	PORTES ARR	VOLET ARR	NAV°	CARTE GRISE	IMMAT	CARBU	PRIX FINAL HT
CITROËN	Jumpy Combi Taille M	4,9 x 2,2 x 1,89	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON	40 €	20 583 €
CITROËN	Jumpy Combi Taille XL	5,3 x 2,2 x 1,89	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON	40 €	21 417 €
PEUGEOT	Expert Combi Standard	4,9 x 2,2 x 1,89	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	22 €	23 250 €
TOYOTA	Proace Verso N.G	?	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	NON	OUI	OUI	0 €	27 575 €
FORD	Transit Custom Combi	?	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON	0 €	24 113 €

Les crédits nécessaires à cette acquisition ont été inscrits au budget 2020, par la décision modificative du conseil communautaire en date du 4 décembre 2020. Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer le devis pour l'acquisition du mini-bus Peugeot Expert Combi Standard.

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,**

**Décide**

- **d'autoriser le Président à signer le devis pour l'acquisition du mini-bus Peugeot Expert Combi Standard et tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.**

**Décidé à l'unanimité**

### ❖ Distribution de composteurs domestiques

Plan de financement :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Acquisition de 200 composteurs	11 182 €	FEADER - Leader	8 059,20 €
Acquisition de 200 bio-sceaux	408 €	Autofinancement et co-financement	4 533,30 €
Formations au compostage	1002,50 €		
<b>TOTAL</b>	<b>12 592,50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 592,50 €</b>

Le projet de distribution de composteurs individuels sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes a obtenu les subventions européennes sollicitées.

Les composteurs seront mis à la vente au tarif de 20 €. Les distributions seront organisées au fur et à mesure des commandes reçues dans les trois déchetteries du territoire.

### ❖ Acquisition de matériel pour les services techniques

Plan de financement :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Unimog	163 700 €	Etat - DETR	162 300 €
Etrave	11 700 €	Autofinancement	139 920,99 €
Epareuse frontale	49 500 €		
Petit équipement - réseaux humides	12 599,87 €		
Rotobroyeur	1 584 €		
Saleuse	20 200 €		
Tondeuse et remorque	42 937,12 €		
<b>TOTAL</b>	<b>302 220,99 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>302 220,99 €</b>

Ces différentes acquisitions ont été évoquées au sein de la commission Services Techniques.

Une question demeure sur la reprise d'un Unimog lors de l'achat du nouveau. Cette reprise permettrait de faire une économie de 50 000 € sur l'achat du nouvel Unimog, ainsi que l'économie de la saleuse.

M. André FERRIER demande s'il est toujours question d'équiper les déchetteries du territoire d'un broyeur à végétaux. A la déchetterie de Saint-Etienne du Valdonnez, les déchets verts pourraient être broyés au fur et à mesure. Il est demandé une étude financière sur l'évacuation de ces déchets et le coût des prestations de broyage.

### ❖ Valorisation des béals et de l'irrigation gravitaire à travers des panneaux d'interprétation

Plan de financement :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Mise en place panneaux	4 170 €	FEADER - Leader (demandé)	7 942,40 €
Prospectus	240 €	PNC (demandé)	1 985,60 €
Honoraires MOE	8 000 €	Autofinancement	2 482 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 410 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 410 €</b>

La maîtrise d'œuvre du projet est portée par le COPAGE. Il consiste en la pose de six panneaux d'interprétation à des lieux stratégiques de passage afin de promouvoir les infrastructures traditionnelles et les savoir-faire liés à la pratique de l'irrigation gravitaire par béals en Lozère. Les crédits n'ont pour l'instant pas été inscrits au budget.

## 2) Projets à venir :

### ❖ Résidence thermique à Bagnols-les-Bains

Une consultation restreinte a été lancée auprès de trois bureaux d'étude pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage suivantes :

- Reprise du projet en intégrant le bâtiment annexe à l'Hôtel du commerce
- Préparation de la délégation de service public
- Assistance au choix du délégataire
- Suivi de la conception (tranche optionnelle)

La date limite de réception des offres est fixée au 25 janvier. Ce délai devrait permettre de conclure un contrat de délégation de service public fin 2021.

### ❖ Sentier d'interprétation à l'étang de Barrandon

La maîtrise d'ouvrage du projet sera portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont-Lozère. La communauté de communes s'est engagée à apporter l'autofinancement à hauteur de 16 067 € HT dans le cadre de sa participation au SMAML. Les demandes de financement ont été déposées.

### ❖ Construction de locaux pour les ALSH du Bleymard, de Villefort et du Valdonnez

Les trois ALSH utilisent actuellement des locaux qui leur sont mis à disposition, mais sur chaque secteur, des problématiques liées à ces locaux se font sentir.

Plusieurs possibilités de construction, d'acquisition ou de rénovation de locaux sont aujourd'hui étudiées :

- Villefort : possibilité de construction d'un local sur le toit terrasse d'une annexe à la halle des sports. Premier chiffrage estimatif à environ 1 000 € / m<sup>2</sup>.
- Mont-Lozère et Goulet : possibilité d'acquisition d'un terrain constructible au Bleymard (parcelle C922). La surface du terrain en vente est de 2 478 m<sup>2</sup>, son prix de vente est fixé à 40 000 €. Un découpage d'environ 800 m<sup>2</sup> est envisageable pour 17 900 €.
- Valdonnez : possibilité de construction sur l'arrière de la salle des fêtes de Langlade. Cela permettrait de créer un bâtiment intercommunal dans le Valdonnez, qui rassemblerait l'ALSH, la MAM et éventuellement la MSAP. Cela ajouterait de la visibilité à la communauté de communes sur ce secteur et permettrait l'économie du loyer actuellement pris en charge pour la MAM.

M. Jean de LESCURE demande aux membres du bureau de se positionner sur la nécessité de construire ces locaux, afin de mettre en œuvre les études et la recherche de financements nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Les membres du bureau sont favorables à la poursuite des études. Sur le secteur de Villefort, le projet est soumis au fonctionnement de l'ALSH en DSP avec Grandeur Nature.

### ❖ Extension du télécentre à Villefort

Le centre de télétravail de Villefort est victime de son succès, les bureaux disponibles sont de plus en plus rares. Il est envisagé d'aménager les combles du bâtiment intercommunal pour permettre une annexe du centre de télétravail. Ce projet pourrait être complété par la pose d'un ascenseur entre le rez-de-chaussée et le 2<sup>ème</sup> étage afin de faciliter l'accès, l'emplacement ayant déjà été prévu lors de l'aménagement précédent du bâtiment.

Ce projet pourrait être subventionné à hauteur de 30 % dans le cadre de l'appel à projets de la Région « Labellisation tiers lieux Occitanie » et dans le cadre de la DETR 2021.

Une première estimation financière pour la partie aménagement s'élève à 53 288, 59 € HT. Il reste à chiffrer le mobilier et le matériel informatique, ainsi que la pose et la maintenance de l'ascenseur.

Les demandes de financement peuvent être déposées pour la réalisation de ce projet. La décision portant sur sa réalisation sera prise dans le cadre de l'élaboration du budget 2021.

### ❖ Bureau d'information touristique itinérant

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information de l'Office de tourisme Mont-Lozère (OTML), il est envisagé de mettre en place un Bureau d'Information Touristique Itinérant (BITI). Il s'agirait de mettre en service un véhicule à fort capital sympathie, aux couleurs de l'OTML, aménagé et personnalisé pour être présent au bon endroit au bon moment pour capter la clientèle touristique et mettre en avant l'importance de l'humain dans l'accueil. Contrairement à un bureau fixe, le BITI permettrait d'adapter les jours et horaires de présence sur les marchés, les sites touristiques, les événements du territoire et hors territoire.

Ce projet répond à une demande des prestataires d'être présents sur l'ensemble du territoire, à la fois pour une meilleure diffusion de l'information et pour sensibiliser les touristes au respect de notre territoire. Il permettrait d'éviter de multiplier les panneaux, les bornes d'information, les bureaux d'information et l'emploi du personnel.

Une Estafette est actuellement en vente à Villefort. Son acquisition, sa remise en état (réparations et peinture), son aménagement intérieur et son flocage sont estimés à 14 317 € HT. Des demandes de subventions peuvent être déposées dans le cadre de la DETR 2021, du FEADER-Leader et éventuellement du Département de la Lozère pour avancer sur le projet.

### ❖ Équipement du port en bornes de recharge électrique

Suite à une demande de Grandeur Nature, gestionnaire du port du lac de Villefort, une réflexion a été entamée sur plusieurs points :

- l'accessibilité du port et des bateaux. Réflexion sur un système de plateforme mobile qui permettrait une accessibilité PMR plus simple que ce qu'il se pratique actuellement ;
- l'agrandissement et l'amélioration technique du ponton de location d'emplacements, suite à deux constats : les places disponibles ne permettent pas de répondre à la forte demande d'emplacements et le ponton actuel demande un remplacement récurrent de pièces lors de sa mise hors d'eau quand le niveau du lac baisse en fin de saison estivale ;
- l'initiation d'une transition énergétique par l'équipement du ponton en bornes de recharge électrique pour favoriser l'utilisation de bateaux électriques sur le lac.

Un rendez-vous a été sollicité avec l'entreprise qui avait installé le ponton actuel pour échanger sur la faisabilité technique et le coût d'un tel projet.

### 3) Paiement des heures supplémentaires des agents techniques liées au déneigement

Les agents techniques sont très sollicités cet hiver dans le cadre du déneigement. Sur les deux dernières années, les agents récupéraient leurs heures plus tard dans l'année. Cette année, il est envisagé de payer les heures supplémentaires aux agents.

Les heures de déneigement sont refacturées aux communes bénéficiaires au tarif de 24 € / heure, avec un principe de majoration des heures la nuit et les dimanches. Ce tarif pourrait être amené à évoluer pour correspondre à la rémunération des heures supplémentaires des agents.

Les membres du bureau sont favorables au paiement des heures supplémentaires des agents. Le tarif à appliquer pour la refacturation aux communes des heures de déneigement reste à définir. Il pourrait être défini en calculant une moyenne du coût des agents pour le déneigement réalisé fin décembre 2020 et début janvier 2021. Cela fera l'objet d'une prochaine réunion.

### 4) Questions diverses

- André FERRIER rappelle qu'il avait été évoqué la construction d'un hangar à la déchetterie de Saint-Etienne du Valdonnez.
- Régularisation de la zone d'inertes à Cubières : un premier chiffrage des frais de dossier pour demander l'autorisation d'exploitation s'élève à 12 000 € HT.
- Monsieur Vignaud (ADEME) a évoqué l'idée que la CCML organise un point de stockage d'amiante, car il n'y a pas de lieu de stockage en Lozère. Les membres du bureau sont réservés sur cette idée.

La séance est levée à 16h40.

